



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-21 du 5 avril 2023

OBJET : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2023

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 0</p> <p>Date de la convocation : 27 mars 2023</p> <p>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</p>	<p>L'An deux mille vingt-trois le cinq avril, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme COMTE, M. LE STER, M. BAC, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, M. KERVRAN, Mme JANIN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, Mme LE MAÎTRE, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, Mme GUEDON, M. CORNET, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></p> <p>Mme ALMEIDA par Mme KRIMI, Mme DE CARVALHO par Mme TOHON, Mme CAZER par M. CRUZILLAC</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u></p>
--	---

Mme LEBEAULT est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2023-21 du 5 avril 2023

OBJET : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2023

La ville d'Arpajon bénéficie d'un riche tissu associatif soutenu par la municipalité. Ce soutien se traduit concrètement par une politique de subventions, de mise à disposition de locaux, d'un service d'information et d'accompagnement aux associations avec un soutien en termes de logistique et de communication.

La municipalité d'Arpajon souhaite soutenir et renforcer son soutien aux associations en les subventionnant selon des critères d'analyse permettant d'objectiver et de valoriser l'action associative menée dans la ville, auprès des Arpajonnais, dans un souci de transparence et d'équité.

Les données permettront de soutenir par le subventionnement :

- L'action associative dans son ensemble
- L'organisation interne et le bénévolat
- Le rayonnement des actions
- La participation à la vie locale
- Le soutien à la municipalité

Faisant suite aux propositions de la commission Sport, Vie associative et centre socioculturel qui s'est réunie le 16 février 2023,

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer aux différentes associations le versement de subventions au titre de l'année 2023, tel que présenté dans la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses article 9-1 et suivants,

VU la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confirmant le respect des principes de la République,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU l'avis de la commission vie associative en date du 16 février 2023,

CONSIDÉRANT que la vie associative contribue à l'animation de la ville, au développement des solidarités et du lien social entre les générations et les arpajonnais ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de soutenir la vie associative et d'encourager les initiatives citoyennes, éducatives et solidaires ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE le versement des subventions aux associations selon la répartition détaillée présentée ci-après :

	ASSOCIATION	DOMAINE	SUBVENTION ANNUELLE 2023	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	TOTAL SUBVENTION 2023
1	France ALZHEIMER ESSONNE	Santé	700,00 €		700,00 €
2	VMEH	Santé	125,00 €		125,00 €
3	UL CROIX ROUGE	Santé	500,00 €	200,00 €	700,00 €
4	A.F.A.E. (association des familles et environs)	Solidarité	220,00 €		220,00 €
5	BOUCHON D'AMOUR	Solidarité	350,00 €		350,00 €
6	J.S.P. JEUNES SAPEURS POMPIERS	Solidarité	350,00 €		350,00 €
7	RESTOS ET RELAIS DU CŒUR	Solidarité	500,00 €		500,00 €
8	FOYERS SOLIDAIRE DES 3 VALLEES	Solidarité	500,00 €		500,00 €
9	SÉCOURS POPULAIRE	Solidarité	500,00 €		500,00 €
10	SNL	Solidarité	350,00 €		350,00 €
11	VIE LIBRE	Solidarité	125,00 €		125,00 €
12	AMICALE PHILATELIQUE D'ARPAJON	Loisirs culture	220,00 €		220,00 €
13	AMRA	Loisirs culture	125,00 €		125,00 €
14	API ART	Loisirs culture	350,00 €		350,00 €
15	ARPAJON FREISING	Loisirs culture	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €
16	ARTISTE DU VIEUX CHATRES	Loisirs culture	220,00 €		220,00 €
17	ATELIERS 29	Loisirs culture	3 000,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €
18	ATELIERS ARPAJONNAIS	Loisirs culture	250,00 €		250,00 €
19	ATELIERS LOISIRS	Loisirs culture	220,00 €		220,00 €
20	AVMC	Loisirs culture	2 500,00 €		2 500,00 €
21	C.M.F.A. Club Modélisme Ferroviaire Arpajonnais	Loisirs culture	250,00 €		250,00 €
22	CLUB DE L'AMITIE	Loisirs culture	220,00 €		220,00 €
23	CLUB D'ECHECS DE L'ARPAJONNAIS	Loisirs culture	800,00 €	200,00 €	1 000,00 €
24	PHOTOCLUB	Loisirs culture	700,00 €		700,00 €
25	SCOUTS ET GUIDES DE France	Loisirs culture	350,00 €		350,00 €
26	SOCIETE MUSICALE D'ARPAJON	Loisirs culture	3 500,00 €	1 500,00 €	5 000,00 €
27	SCRABBLE DE L'ARPAJONNAIS	Loisirs Culture	125,00 €		125,00 €
28	UTL ESSONNE	Loisirs culture	1 703,00 €		1 703,00 €
29	COMRA	Loisirs patrimoine	250,00 €		250,00 €

30	ART ET HISTOIRE	Loisirs patrimoine	250,00 €		250,00 €
31	ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE	Scolaire enfance	220,00 €		220,00 €
32	AMIS D'ILOUS	Vie locale environnement	220,00 €		220,00 €
33	EPINOCHÉ	Vie locale environnement	250,00 €		250,00 €
34	ATHLETIC CLUB ARPAJONNAIS	SPORT	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
35	E.S.R.A. 9 sections	SPORT	17 000,00 €		17 000,00 €
36	R.C.A. RACING CLUB ARPAJONNAIS	SPORT	7 000,00 €	1 300,00 €	8 300,00 €
37	RANDO ARPAJON	SPORT	715,00 €		715,00 €
38	RUGBY WV	SPORT	4 200,00 €		4 200,00 €
39	SOCIÉTÉ DE TIR	SPORT	550,00 €		550,00 €
40	TENNIS CLUB ARPAJON	SPORT	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
41	VELO CLUB ARPAJON	SPORT	3 700,00 €		3 700,00 €
42	Z DANCE FITNESS	SPORT	400,00 €		400,00 €
	Total				65 108 €

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au BP 2023, chapitre 65.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,

Christian BERAUD.